

Séance du 6 juillet 2017 à 17 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents : 44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 32 titulaires

ARCAMBAL
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
CRAYSSAC	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
ESPERE	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe,
LAMAGDELAINE	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LE MONTAT	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
VANBESIEN),	M. REIX Jean-Albert,
LES JUNIES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
LHERM	M. GALTHIE Jean-Noël,
MERCUES	M. CHATAIN Thierry,
MONTGESTY	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
PONTCIRQ	M. MIQUEL Gérard,
PRADINES	M. FIGEAC Philippe,
ST CIRQ LAPOPIE	M. BORIES Olivier,
ST DENIS CATUS	M. FERNANDEZ Pierre,
ST GERY - VERS	
ST MEDARD	

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Héléne,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction Action Educative Locale**Objet : Signature d'une convention d'objectifs avec l'UNICEF France****A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017

Rapporteur : Jean Marc VAYSSOUZE FAURE

Rédacteur : Stéphanie JACQUEZ
Service : Direction Action Educative Locale**Objet : Signature d'une convention d'objectifs avec l'UNICEF France**

Mesdames, Messieurs,

Dans une société en mutation, entre crise économique, sociale et de la représentation, le rôle des collectivités et de ses représentants consiste à favoriser l'inclusion de tous, quel que soit l'âge ou sa condition. On le sait, les plus jeunes d'entre-nous sont ceux que nous avons le plus de difficultés à associer et à intéresser. Or, de cette association naîtra la capacité de la société à préparer ses fondements de demain.

C'est dans cet objectif que la municipalité de Cahors a souhaité s'engager, il y a plus d'un an, dans la démarche de candidature Ville Amie des Enfants proposée par l'UNICEF.

L'UNICEF est l'agence de l'ONU qui depuis 1946 est chargée de promouvoir et défendre les droits de l'enfant et faire en sorte qu'ils soient respectés pour tous les enfants et les adolescents du monde. Le Comité Français pour l'UNICEF, dit UNICEF France, est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est accréditée pour représenter l'UNICEF auprès des pouvoirs publics et de la société civile française. La Démarche « Ville Amie des Enfants » a été lancée en 2002 en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF). Elle consacre et soutient l'implication des territoires au service des enfants et des jeunes.

Ce partenariat participe ainsi à la valorisation des nombreuses actions déjà mises en œuvre. Il contribue également à l'innovation grâce aux partages d'expériences entre villes partenaires. Après plusieurs mois de travail et de réflexion, la candidature a été déposée par la commune de Cahors qui a obtenu le titre « Ville Amie des Enfants ».

Considérant que :

- Le Grand Cahors mène une politique en direction de l'Enfance et de la Jeunesse à travers ces nombreux équipements et services : Divonéo, auditorium, médiathèque, Restauration Collective, ALSH, ludothèque, RAM...
- Cette démarche doit ainsi permettre une meilleure efficacité de nos politiques par une approche globale, un questionnement collectif et une action transversale.
- D'autres communes du Grand Cahors peuvent avoir la volonté de candidater pour obtenir le titre « Ville Amie des Enfants ».

Il est donc proposé d'élargir ce partenariat au Grand Cahors et d'en faire un atout pour l'ensemble du territoire en termes d'image mais également de ressources.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'adhésion à l'association UNICEF France d'un montant annuel de 200 € ;
- b- D'approuver le projet ci-annexé de convention tripartite fixant les modalités de collaboration entre la Communauté d'agglomération, la ville de Cahors et l'Unicef France dans le cadre de la démarche « Ville Amie des Enfants » ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes décisions et à signer tous actes relatifs à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE